

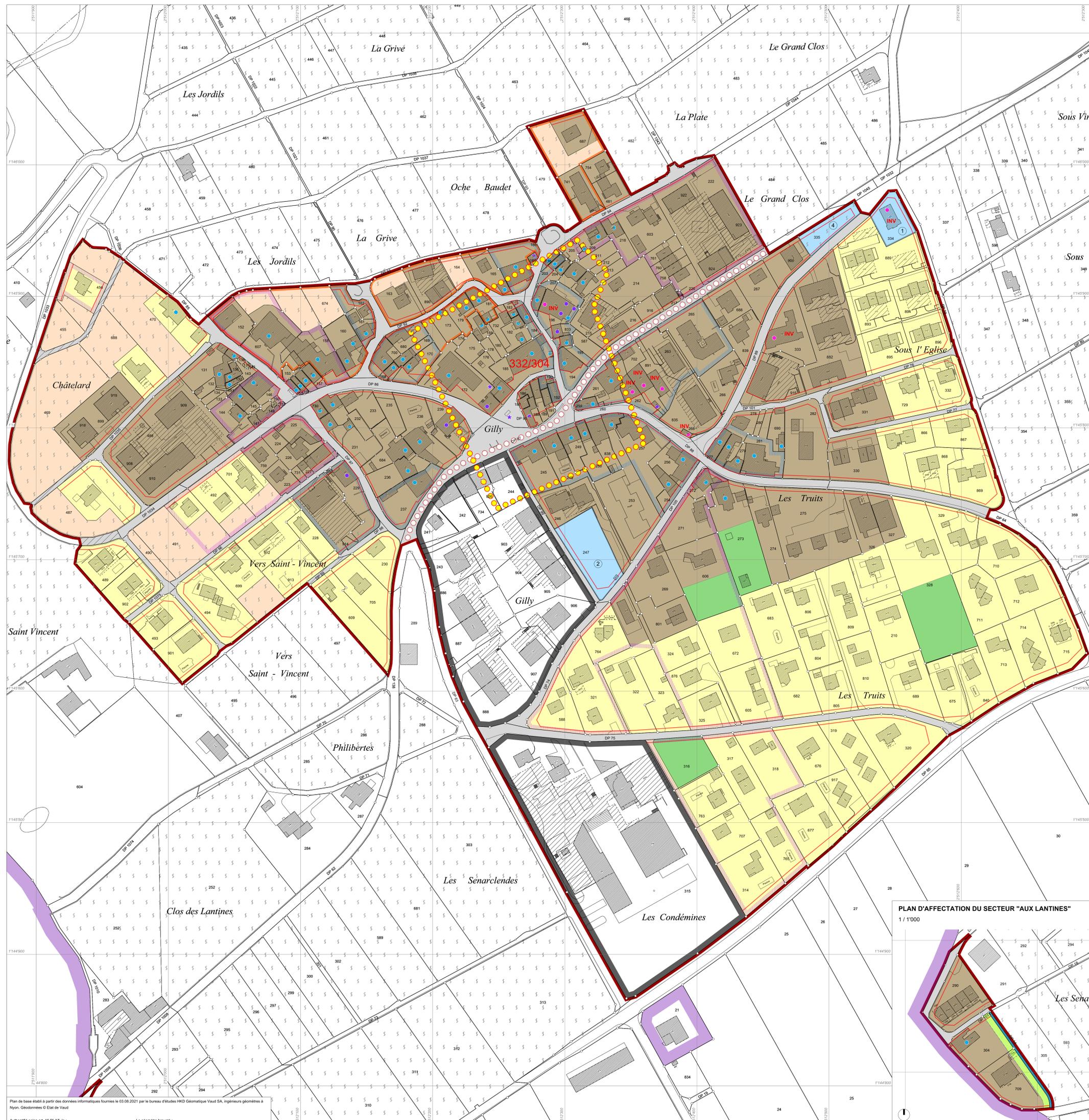
PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

PLAN D'AFFECTATION DU VILLAGE
PLAN D'AFFECTATION DU SECTEUR
"AUX LANTINES"

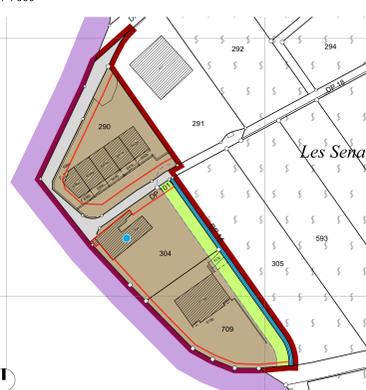
Approuvé par la Municipalité Gilly, le Syndic D. Dumarthey	Secrétaire F. Pellet
Soumis à l'enquête publique au Au nom de la Municipalité Syndic D. Dumarthey	
Adopté par le Conseil communal Gilly, le Président J.-M. Dufour	
Secrétaire V. Ganz	
Approuvé par le Département compétent du Canton de Vaud Lausanne, le La Cheffe du Département	
Entré en vigueur le	
Dossier n°	2110
Version du (enquête publique)	01.10.2021
PLAREL	Lausanne

LEGENDE

- Généralités**
- Périmètre du plan d'affectation communal
 - Périmètre du plan d'affectation du village
 - Périmètres des plans d'affectation légalisés
- Affectations du sol**
- Zone centrale 15 LAT
 - Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT
 - Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - n° d'identification
 - Zone de verdure 15 LAT
 - Zone de protection de la nature et du paysage 17 LAT
 - Zone de desserte 15 LAT
 - Zone de desserte 18 LAT
 - Zone viticole protégée 16 LAT
- Mesures de construction**
- Limite des constructions nouvelle
 - Espace réservé aux eaux - tracé indicatif (voir plans n° 1 à 4)
- Mesures d'équipement**
- Itinéraires cantonaux de randonnée pédestre - tracés indicatifs
- Mesures de protection - dangers naturels**
- Secteurs de restrictions "inondations" B
 - Secteurs de restrictions "inondations" A
 - Secteurs de restrictions "glissements de terrain"
- Mesures de protection**
- Régions archéologiques - n° d'identification
 - Monuments culturels : bâtiments notés 1 au recensement architectural
 - Monuments culturels : bâtiments notés 2 au recensement architectural
 - Monuments culturels : bâtiments / objets notés 3 au recensement architectural
 - Monuments culturels : bâtiments notés 4 au recensement architectural
 - Monuments culturels : bâtiments / objets portés à l'inventaire



PLAN D'AFFECTATION DU SECTEUR "AUX LANTINES"
1 / 1'000



Plan de base établi à partir des données informatiques fournies le 03.08.2021 par le bureau d'études HRD Géomatique Vaud SA, ingénieurs géomètres à Nyon. Géodonnées © Etat de Vaud
Authentifié selon art. 15 RLAT, le : Le géomètre breveté :